

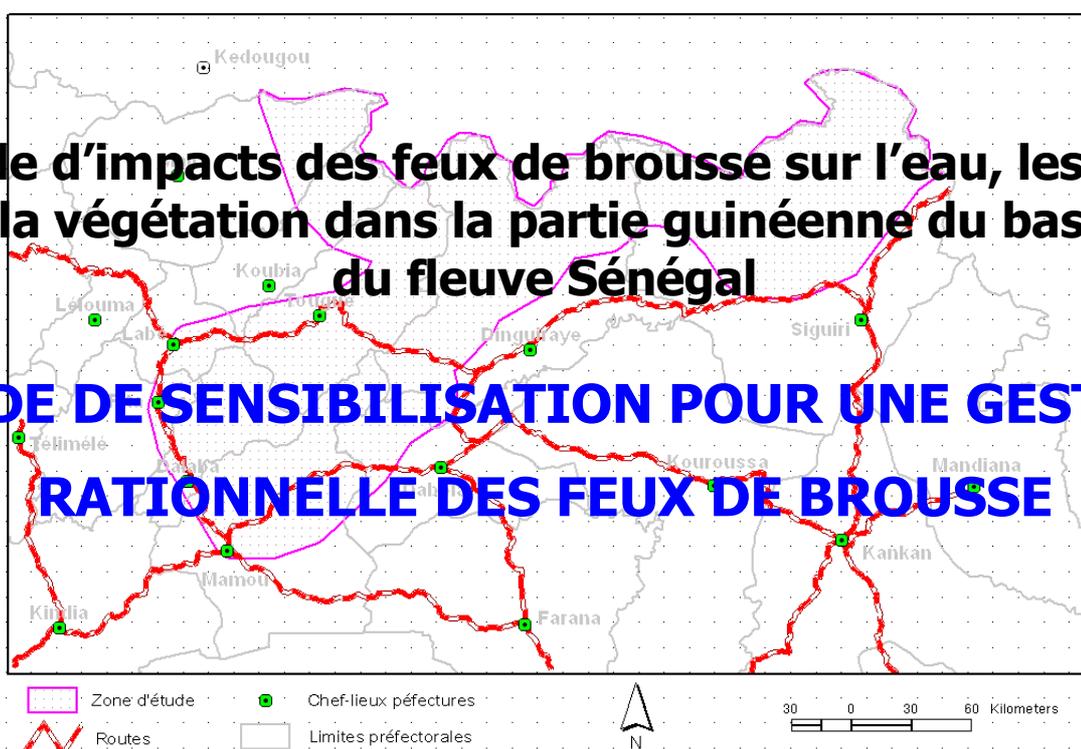
ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

(OMVS)



**Etude d'impacts des feux de brousse sur l'eau, les sols
et la végétation dans la partie guinéenne du bassin
du fleuve Sénégal**

**GUIDE DE SENSIBILISATION POUR UNE GESTION
RATIONNELLE DES FEUX DE BROUSSE**



Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du
Bassin du Fleuve Sénégal(GEF/BFS)

Centre de Suivi Ecologique (CSE)



Téléphone : (221) 825-80-66 ou 825-80-67

Fax: (221) 825-81-68

Email : niang@cse.sn, assize@cse.sn

janvier 2013

PLAN

1- Définitions et concepts

1.1- Partenaires

1.2- Défis de changements

1.3- Définition des pratiques organisationnelles

2- Considérations générales sur la protection des forêts contre les feux de brousse

3- Connaissance du phénomène des feux de brousse

3.1- Rappel sur les causes des feux de brousse

3.2- Considérations techniques relatives aux mesures préventives liées aux groupes responsables

3.2.1- Feux attribuables aux activités agricoles

3.2.2- Feux attribuables aux récolteurs de miel

3.2.3- Feux attribuables activités d'élevage

3.2.4- Feux attribuables aux enfants

3.2.5- Feux attribuables aux fumeurs

3.2.6- Feux attribuables aux résidents

3.2.7- Feux attribuables aux exploitants forestiers

3.2.8- Feux attribuables aux croyances populaires

4- Combinaison des moyens tactiques les plus utiles

4.1- Segmentation des partenaires

4.2- Valeur du produit

4.3- Présence sur le terrain

4.4- Promotion

4.5- Force de pénétration (*empowerment* ou *bargaining*)

En matière de sensibilisation, l'approche participative représente le meilleur moyen d'apporter des changements en direction des populations.

Cette démarche préconisée a pour objectif l'atteinte de la responsabilisation et la participation des populations dans l'entreprise d'activités du projet les concernant.

La démarche s'articule suivant ces étapes décrites :

Dès la phase des études de faisabilité du projet, les autorités locales concernées sont informées des raisons de la mission en vue de développer avec elles de bonnes relations pour faciliter le travail. Elles sont informées de leurs rôles, de la stratégie d'approche et des objectifs du travail à mener. Elles sont sensibilisées et conscientisées sur l'évolution de leur environnement et les changements intervenus en mettant l'accent sur les causes de cette évolution et leur part de responsabilité. Les différents groupes sont amenés à percevoir les changements intervenus dans leur environnement et les problèmes auxquels ils sont confrontés.

L'on retient qu'avant toute intervention, les villageois/partenaires sont avisés et informés.

1- Définitions et concepts

1.1- Partenaires

Les partenaires désignent les individus, groupes et organisations avec lesquels le programme interagit directement et dont on peut s'attendre à ce qu'ils soient influencés par lui. Ils sont appelés partenaires parce que, même s'ils sont les partenaires proches et directs, ils ne sont pas contrôlés par le programme. Ce sont :

- les bénéficiaires ultimes (les individus ou groupes dont les changements ou les acquis constituent le point essentiel du programme ou de l'initiative) ;
- les tenants du système (les individus, groupes, organisations et institutions qui ont le pouvoir de faciliter, de bloquer le processus ou d'influencer les bénéficiaires ultimes qui seront touchés ;
- les fournisseurs de services et autres agents de changements : les organisations qui définissent et exécutent les actions permettant d'atteindre et d'influencer d'autres participants et
- les catalyseurs : les agences et fondations qui rendent accessibles les fonds et d'autres ressources, donnent les orientations, et accroissent les possibilités pour l'organisation et ses partenaires d'être pleinement efficaces.

Recommandation :

Pour identifier les partenaires, le facilitateur demande aux participants de lister tous les partenaires avec lesquels ils estiment que l'organisation interagit directement ou pourrait le faire dans la réalisation de l'initiative. Ensuite sont exclus ceux que l'organisation n'atteint pas directement.

1.2- Défis de changements

Les défis de changement décrivent la manière dont les comportements, les relations et les activités d'un groupe changeront si le programme obtient des résultats très satisfaisants. Pour que des changements puissent avoir lieu, il faut que les personnes, groupes ou institutions changent. *Par exemple, une nouvelle route qui a été construite n'entraîne pas forcément le changement. Il faut que les personnes prennent l'habitude d'emprunter cette route. De même, l'acquisition de nouvelles connaissances comme l'aptitude à lire, écrire et calculer ne signifiera un changement de comportement que si le néo-alphabète applique effectivement et constamment celles-ci dans sa vie quotidienne.* Il ne s'agit donc pas de vouloir changer tout d'abord des choses mais plutôt les individus dans leurs manière de faire, d'agir et même de penser.

Recommandation :

Il faut pouvoir identifier les types de partenaires intervenant dans un processus de changement. Dans cet exercice, l'organisation doit se concentrer sur l'identification des groupes que l'on peut influencer ou ceux capables d'influencer ces derniers. Il faut s'assurer aussi que tous les acteurs clés sont représentés. Dans un système complexe et ouvert, il s'agit de susciter le maximum d'opportunités, en avançant peut être à la vitesse de ceux qui changent les moins vite et ainsi augmenter les chances de voir apparaître les changements escomptés.

1.3- Définition des pratiques organisationnelles

Il s'agit ici d'un ensemble de rôles qu'assure une organisation et qui sont systématisés et conceptualisés en huit types de pratiques. Elles sont destinées à aider l'organisation à développer ses propres performances tout en encourageant la créativité et innovation. Bien que distinctes, ces pratiques peuvent se chevaucher ou opérer simultanément. Ce sont :

- rechercher (ou prospecter) de nouvelles idées, opportunités et ressources ;

- rechercher les conseils et informations auprès d'informants clés et valoriser les réseaux de relations (individus ou institutionnels) ;

- obtenir l'appui auprès de votre premier niveau d'autorité et l'engagement des autres décideurs internes ;
- entretenir une culture institutionnelle et concevoir des formules de travail qui soient adaptées et avantageuses pour toutes les parties impliquées ;
- gérer avec le souci d'obtenir des résultats de qualité et de pouvoir rendre compte efficacement ;
- partager les meilleurs acquis (connaissances et pratiques) avec le reste du monde ;
- continuer à expérimenter pour rester créatif ;
- réfléchir à l'interne pour continuer à rester performant.

2- Considérations générales sur la protection des forêts contre les feux de brousse.

La forêt fait ressortir plusieurs composantes en termes de ressources naturelles. Il s'agit des arbres, des herbages, du sol forestier, des animaux, des oiseaux, des insectes, des nappes d'eau souterraines et de l'air pur. Cette diversité de sa richesse en fait une des grandes ressources prioritaires à protéger. Le principal agent abiotique de destruction de la forêt est incontestablement le feu. Il demeure donc l'ennemi n°1 à combattre.

La combustion exige la présence en proportion convenable de trois (3) éléments, à savoir :

- des combustibles (arbres, herbages, bois mort, feuilles mortes) ;
- de l'oxygène de l'air ;
- et de la chaleur, une très forte chaleur allant de 122 à 375 °C ;

Ces trois éléments forment ce que l'on convient d'appeler **le triangle du feu**.

3- Connaissance du phénomène des feux de brousse

3.1- Rappel sur les causes des feux de brousse

Le feu peut être provoqué intentionnellement pour diverses raisons (vengeance personnelle, désir de nuire (pyromane), satisfaction d'intérêts égoïstes...) ou dans le cadre d'activités socio-économiques (agriculture, récolte de miel...).

Le feu peut également être allumé dans un but utilitaire, non criminel, mais échappe malheureusement au contrôle de son auteur et gagne la forêt. Celui qui l'a allumé a négligé (d'où négligence) de s'assurer qu'il pouvait le contrôler, ou a négligé de l'éteindre une fois son travail effectué. Parfois,

aussi de manière accidentelle, il nous arrive d'allumer un feu sans que nous en soyons conscients de la portée de l'acte (finalement on le banalise) car il devient un outil de gestion ou de travail ; mais, il reste toujours que c'est un feu dû à l'activité humaine. La cause naturelle existe dans certains pays tempérés mais au niveau des pays sahéliens, elle est infime pour ne pas dire nulle.

En Afrique de l'Ouest, la principale cause des feux de brousse provient dans une grande majorité de la négligence. Le principal, pour ne pas dire le seul responsable des feux de brousse est finalement l'Homme (tableau 25).

Tableau 25 : Synthèse entre groupes responsables et source de feu

Groupes responsables	Sources de feu
Agriculteur	Allumettes
Automobiliste	Article de fumeur
Chasseur	Appareil de cuisson
Eleveur	Bourre ou poudre d'arme à feu
Enfant	Briquet
Exploitant forestier	Electricité
Itinérant	Etincelle
Récolteur de miel	Explosif
Résident	Feu de camp
Scierie ou usine	Feu de chasse
Travaux d'intérêt public	Feu de défrichage
	Feu de rebut
	Friction :
	Liquide inflammable
	Moteur
	Objet incandescent
	Produit chimique
	Projectile militaire
	Tuyau d'échappement

3.2- Considérations techniques relatives aux mesures préventives reliées aux groupes responsables.

3.2.1- Feux attribuables aux activités agricoles

Les feux de défrichage sont dangereux pour la forêt environnante et ils contribuent à l'appauvrissement du sol ; certaines sources les qualifient même d'inutiles. En brûlant la vieille herbe, on prive le sol de l'engrais organique que constitue la végétation.

Mesures à prendre :

a) avant la mise à feu

- Etablir un calendrier de défrichage qui sera respecté par tous les agriculteurs du village ;
- Ouvrir un pare-feu du coté contigu au village ;
- Rassembler le combustible en tas en prenant soin de séparer l'herbe des branches, troncs de gros diamètre ;
- Disposer le tas d'herbe à 20 pas environ de la bordure intérieure du champ ;

b) Pendant la mise à feu

- La mise à feu se fait si possible par groupe de deux personnes ou plus, tôt le matin avant 09 heures ou le soir à partir de 17 heures et par temps calme ;
- Eviter de brûler les tas dans un intervalle de temps réduit pour mieux contrôler l'opération de mise à feu ;
- Assurer une permanence pour la surveillance pendant toute l'opération de mise à feu surtout en période de vent fort par deux personnes au moins.

c) Après la mise à feu

- S'assurer que les tas de combustibles à gros diamètre se sont totalement consumés et éteints. Faire le même contrôle au niveau des tas d'herbes.

En conclusion, il est surtout nécessaire de conseiller aux paysans la pratique d'une agriculture intensive par l'utilisation des engrais, des semences performantes et la vulgarisation du paquet technologique, à savoir : semer en bonne date, utilisation des fertilisants, des herbicides. Il reste évident que l'idéal aurait été que l'agriculture intensive se substitue progressivement à la culture extensive pratiquée par la majorité des paysans mais il ne faut perdre de vue le contexte dans lequel nous sommes.

3.2.2- Feux attribuables aux récolteurs de miel

La récolte de miel à l'aide du feu présente des dangers et produit du miel de qualité médiocre. Ce miel ne donne que 10 à 25 grammes de cire clarifiée contrairement au miel de ruche artificielle qui produit entre 60 à 65 grammes de cire.

Mesures à prendre :

Sensibiliser les cueilleurs de miel en leur démontrant que le miel des ruches traditionnelles ne donne pas des revenus substantiels par rapport à la ruche moderne et de plus, cette méthode traditionnelle détruit l'environnement. Les récolteurs de miel doivent éteindre le feu après usage ou porter des masques pour cueillir le miel ou utiliser des ruches modernes. De nos jours d'ailleurs, il existe de nouvelles techniques de récolte de miel qui font peu usage du feu.

3.2.3- Feux attribuables activités d'élevage

Les feux tardifs d'herbe sont inutiles et dangereux. Le brûlage de l'herbe sèche (Février-Mars-Avril) ne favorise pas la repousse. Les feux d'herbe sont difficilement contrôlables et ils sont dangereux pour la population, le bétail et la forêt.

Mesures à prendre :

Vulgariser la conservation du fourrage par la fenaison dès après la saison des pluies.

3.2.4- Feux attribuables aux enfants

Les enfants doivent être prudents avec les feux de joie (chasse, pique-nique, etc.). Les étincelles entraînées par l'air chaud peuvent provoquer un incendie forestier. Lorsqu'il le temps est venteux, il vaut mieux ne pas faire de feux.

Mesures à prendre :

Il faut faire voir aux enfants, le danger qu'ils courent par la pratique des feux de joie. Ces feux peuvent être d'une grande tristesse.

Pour le message : les éduquer davantage et éventuellement passer par le canal des institutions scolaires et les femmes et en utilisant du matériel didactique adapté.

3.2.5- Feux attribuables aux fumeurs

Il est urgent et plus nécessaire de faire comprendre et surtout de rappeler aux fumeurs qu'il est interdit de fumer en marchant ou en travaillant en forêt.

Mesures à prendre :

Ils doivent s'arrêter pour fumer, puis éteindre la cigarette avec précaution avant de disposer. A bord d'un véhicule, le cendrier est à utiliser ; un mégot jeté par la fenêtre peut provoquer un incendie.

3.2.6- Feux attribuables aux résidents

Le résident qui voudrait faire du feu de cuisson, doit choisir un endroit dégagé mais à l'abri du vent et près de l'eau. L'emplacement doit être nettoyé de tous les débris végétaux et grattés jusqu'au sol minéral sur un rayon d'au moins un mètre, pour éviter que le feu se propage.

Mesures à prendre

Ne jamais laisser sans surveillance et éteindre avec beaucoup d'eau et couvrez de sable après cuisson. En direction des femmes, vulgariser certains outils leur permettant d'économiser de l'énergie tels quel fourneau « **Ban Ak Suuf¹** », les fourneaux modernes et les sensibiliser sur les dangers encourus par les feux en période de grands vents et surveiller les feux de cuisine.

3.2.7- Feux attribuables aux exploitants forestiers.

Auprès des exploitants forestiers, leur rappeler qu'ils vivent de la forêt et, à cet effet, ils doivent être au cœur de la gestion des feux.

Mesures à prendre

Il faut les inviter à s'investir par :

- la participation à prévenir, détecter et combattre les feux et éviter de mettre le feu à la forêt ;
- l'utilisation de la meule casamançaise (pour les charbonniers) ;
- la collaboration volontaire avec les populations et le service forestier.

3.2.8- Feux attribuables aux croyances populaires

Les croyances populaires en matière d'origine, de causes et de conséquences des feux de brousse sont variées.

En matière de croyances populaires, il y'a un certain nombre de « choses tabous » auxquelles certaines populations croient dur comme fer. Pare exemple certaines personnes de ces milieux pensent que ce sont « les génies » qui sont à l'origine de nombreux feux de brousse. Il s'agit selon elles d'une volonté surnaturelle contre laquelle l'homme est impuissant. Toute intervention serait ainsi mal vue, voire inefficace selon ces individus.

D'autres interprètent les feux autour de leur localité comme un signe annonciateur d'une malédiction pour tout le village ou d'une épidémie ou de cas de décès.

¹ - *Ban ak Souf* : il s'agit d'un **fourneau** amélioré, fait de sable et d'argile.

Mesures à prendre :

Organiser et animer des journées de réflexions, journées au cours desquelles un accent particulier serait mis sur les dégâts occasionnés par les feux. Au cours de ces journées, il est question d'organiser des causeries-débats à l'intention des populations pour montrer que les côtés positifs des feux, s'ils en existent, sont négligeables par rapport aux cotés négatifs. Ceci, peut être, favoriserait l'éveil des populations et diminuerait certaines croyances aujourd'hui encore ancrées dans l'esprit de certains paysans.

4- Combinaison des moyens tactiques les plus utiles.

4.1- Segmentation des partenaires.

En matière de sensibilisation le choix du public cible est important. Ce public regroupe d'une part, les paysans destinataires des interventions techniques élaborées et évaluées avec eux et, d'autre part, les groupes socio-économiques, structures et services opérant localement.

- Les **paysans** sont les premiers concernés pour identifier les problèmes, les besoins et les interventions les plus appropriées, et ensuite pour évaluer les essais et démonstrations mis en place. Il faut éviter de s'appuyer des paysans « pilotes » peu représentatifs et qu'on risque de marginaliser.
- Les **femmes** sont des interlocutrices essentielles puisque premières utilisatrices des ressources ligneuses et des produits de la cueillette. Elles sont sensibles à la dégradation du milieu naturel, à la disparition des ressources naturelles dont leur activité dépend. Elles peuvent jouer un rôle direct dans la protection des ligneux.
- Les **autorités traditionnelles et organisations villageoises**, garants des droits coutumiers, ayant autorité sur l'aménagement de l'espace et l'organisation communautaire, ils sont nécessairement les premiers à devoir être informés d'initiatives venant de l'extérieur. A côté de ces autorités, il y a les associations et groupements disposant de compétences et représentant des groupes d'intérêts spécifiques
- Les **partenaires institutionnels** dont la participation doit être comprise en termes d'option stratégique exigeant un ensemble de dispositions dans lesquelles décideurs, structures de terrain et population sont impliqués à différents degrés et de manière complémentaire. Les liaisons de partenariat doivent être engagées dès la première phase du diagnostic.
 - Les autorités et services administratifs, ils constituent à la fois une source d'information et un appui institutionnel au développement local.

- Les Projets de développement et ONG, leur expérience et leurs relations privilégiées avec les paysans et les structures locales en font des collaborateurs à associer à différentes phases de sensibilisation. *Ici, le cas de Guinée Ecologie peut être cité en exemple et l'immense tâche accomplie est à saluer.*

4.2- Valeur du produit

Il s'agit de montrer les relations de dépendances qui existent entre la géographie physique, l'économie, la société et la forêt. La valeur sociale de la forêt de même que l'effet de revenus importants qu'elle procure sont à démontrer.

4.3- Présence sur le terrain

Le projet devrait être présent en permanence sur le terrain pour l'accès facile des populations à l'information. Une réponse permanente à la demande des cibles est attendue. Une sensibilisation assez claire est nécessaire pour faire connaître le but du projet. Un message orienté, régulé et adapté en direction des cibles est nécessaires. Il est question de passer par un circuit ultra court en vue d'un transfert de propriété.

4.4- Promotion

Le projet doit se faire connaître par toutes les zones concernées grâce à son image. Les populations sont informées au mieux sur le projet grâce à la communication institutionnelle mise en place ayant comme support une stratégie globale de communication. L'utilisation des médias constitue un appui au contact direct en direction des populations cibles. Pour mieux informer la population, il faut dans l'ordre :

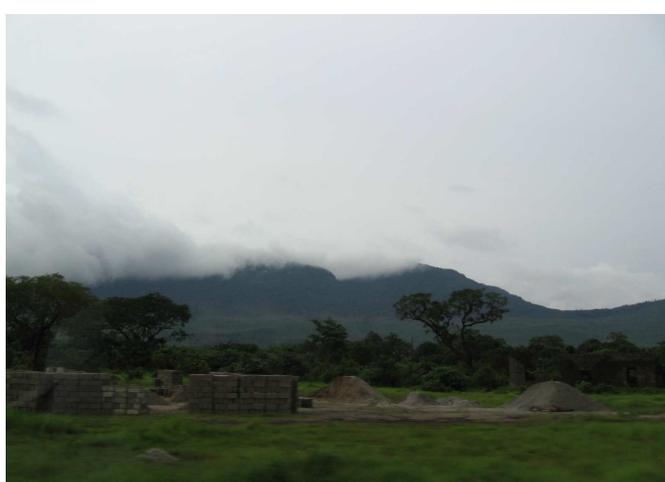
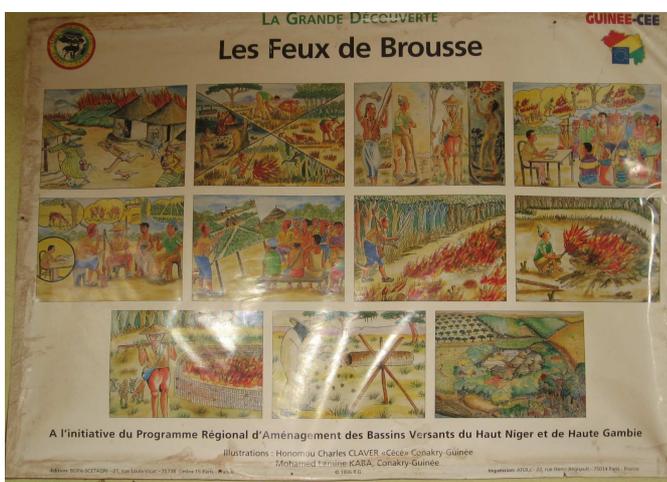
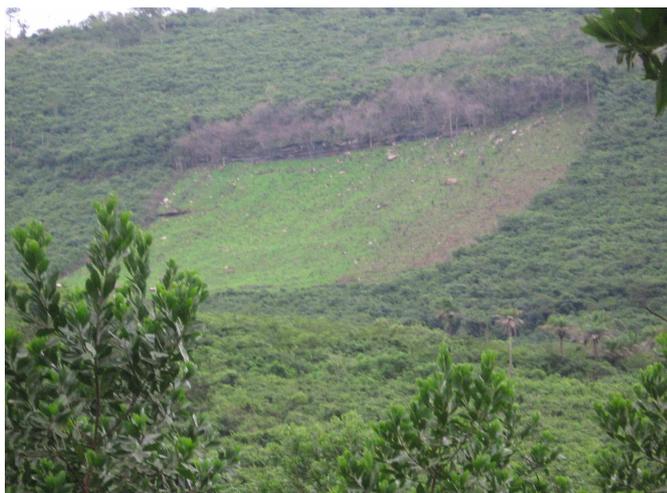
- des réunions sous forme de conseil de village ;
- des projections de films ;
- des émissions à la radio ; *à ce titre, la contribution des radios rurales en Moyenne Guinée dans le domaine de la lutte contre les feux de brousse peut être citée en exemple ;*
- des concours d'affiches à l'intention des écoles ;
- des affiches dans toute la zone en soignant particulièrement l'accessibilité des thèmes véhiculés ;
- des brochures pour illustrer les méfaits des feux et les avantages d'une bonne protection.

4.5- Force de pénétration (*empowerment* ou *bargaining*)

Le projet devrait, périodiquement, organiser des stages de recyclage pour ses agents, des séminaires d'information en direction des populations sur les meilleures méthodes pour lutter efficacement contre les feux de brousse. Ceci pourra se faire par des projections (diaporamas, films, visites de sensibilisation /formation). Pour les agents du projet, il est nécessaire que la formation soit plus approfondie afin que leur intervention en direction des paysans soit plus efficace.

Les stages pourraient revêtir les formes suivantes :

- Echanges d'expérience, voyages d'études dans la sous-région africaine ou dans les autres pays membre de l'OMVS ;
- Formation pédagogique pour l'acquisition de savoir, savoir être et savoir faire ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des agents du projet doublé d'une combinaison des moyens tactiques (compétence, coopération et capacité à faire) assure la performance en sensibilisation sur les feux de brousse ;
- En amont de tout cela, une attention particulière devra être accordée aux comités de lutte (à créer, organiser et former) afin de maintenir leur motivation et rendre plus efficace leur intervention ;
- Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des femmes afin qu'elles soient parties prenantes de toute action de lutte et de protection contre les feux de brousse.



Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du Fleuve Sénégal (GEF/BFS)

Centre de Suivi Ecologique (CSE)



Téléphone : (221) 825-80-66 ou 825-80-67

Fax: (221) 825-81-68

Email : niang@cse.sn, assize@cse.sn

janvier 2013